

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUILLET 2025**

- 8 -

TARIFS BILLETTERIE 2025/2026

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 09 juillet 2025 à 17 heures.

Étaient présents : Monsieur Fabrice ESCURE, Président du Centre de la mémoire d'Oradour, Vice-président du Conseil départemental ; Madame Annick MORIZIO, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Thierry MIGUEL, vice-président du Conseil départemental ; Madame Sylvie TUYERAS, Vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Pascal BUSSIERE, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND ; Monsieur Philippe LACROIX, Maire d'Oradour sur Glane ; Monsieur Benoît SADRY, Président de L'ANFMOG ; Madame Francine BRISSAUD, Secrétaire de l'ANFMOG ; Monsieur Claude MILORD, Vice-président de l'ANFMOG

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : Monsieur Ludovic GERAUDIE, vice-président du Conseil départemental à Madame Annick MORIZIO. Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE

Étaient absents, excusés : Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, Sénateur honoraire. Madame Isabelle DEBOURG, Conseillère départementale

Assistaient : Madame Aurélie MURAT, Directrice de la culture au Conseil départemental ; Madame Céline ALAZARD, Payeur départemental ; Madame Bernadette ROBERT, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Véronique VAUGRAND, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Justine CHAVANCE, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

I. EXPOSÉ

Compte tenu des travaux qui vont être entrepris à partir de septembre 2025, les prestations proposées par le Centre de la mémoire vont devoir évoluer tant pour les individuels que pour les groupes.

En effet, pendant toute cette période et en l'absence d'expositions, la mission du Centre de la mémoire pour le public individuel va se concentrer sur l'accueil et l'orientation, les visites guidées du village martyr et la vente en librairie.

Pour le public scolaire, le service éducatif continuera à concevoir et proposer des activités, supports et outils pédagogiques adaptés. Nous poursuivrons avec détermination notre mission de transmission de l'histoire du massacre d'Oradour-sur-Glane, en proposant de nouveaux dispositifs et de nouvelles offres.

Liste des activités proposées par le service éducatif :

- **Ateliers pédagogiques sur place et dans les établissements scolaires.** Ces ateliers sont en relation avec les programmes de collège et lycée de l'enseignement général et professionnel. Ils permettent aux élèves d'approfondir une notion ou un thème abordé lors de la visite guidée du village martyr, ou un passage du programme étudié en classe, en s'appuyant sur des supports aussi divers que des témoignages, des pièces d'archives ou des bandes dessinées.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2025

Application agréée E-legalite.com

- **Exploration virtuelle guidée de l'ancienne exposition permanente du CMO.** Avec la période des travaux, l'exposition permanente actuelle ne sera plus accessible. Toutefois, son contenu a été adapté en format numérique.

Il sera donc possible de réserver une exploration virtuelle guidée de l'ancienne exposition permanente du CMO. Celle-ci se présentera sous forme de visite guidée animée par un médiateur du CMO dans les établissements scolaires de la Haute-Vienne, voire en visio.

- **Projection d'un témoignage suivie d'un travail avec un médiateur dans l'établissement scolaire de la Haute-Vienne.** Cette projection permet de définir le rôle du témoin, de l'historien et l'utilisation du témoignage en histoire à partir d'un témoignage de survivant (vidéo et/ou écrit).

- Le CMO proposera un **accompagnement d'environ deux heures dans le village martyr.** Cette visite guidée, enrichie par rapport à l'ancienne visite, intégrera des éléments importants de contextualisation qui figuraient auparavant dans l'exposition permanente du CMO.

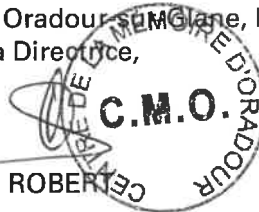
II. PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les tarifs répertoriés dans l'annexe ci-jointe.

III. DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE à l'unanimité les tarifs joints en annexe qui seront mis en place à compter du 17 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Vienne, le 17/07/2025
La Directrice,


B. ROBERT

TARIFS 2025/2026

GROUPES

Activités du CMO sur place et dans les établissements Période des travaux

Propositions sur place uniquement

Groupe scolaires/étudiants Prix/élève	Tarif/élève	
Visite guidée du village martyr (2h)	5 €	
Visite guidée du village martyr (2h) + atelier pédagogique (1h/1h30)	8 €	
Atelier pédagogique (2h) sur place (en extérieur)	8 €	Un atelier pédagogique, lorsqu'il est associé à une visite guidée du village martyr, dure environ 1h à 1h30. En revanche, un atelier réalisé seul (sans visite guidée) dure 2h. Dans ce cas, une contextualisation est intégrée directement au sein de l'atelier. Voici la liste des ateliers pouvant être proposés sans la visite guidée du village martyr : • Oradour et la refondation de la France : du massacre au symbole mémoriel et patrimonial • NOUVEAU : Regard croisé sur l'ancien et le nouveau village

Propositions d'activités sur place + dans les établissements scolaires

Groupe scolaires/étudiants Prix/élève	Tarif/élève	
Visite guidée du village martyr (2h)	5 €	Les activités proposées ensuite au sein des établissements scolaires de la Haute-Vienne viennent en complément de la visite guidée du village martyr. Tarification dégressive : À partir de la deuxième activité, un tarif réduit s'applique : la seconde activité est proposée à 3 €. • 2 activités : 8 € • 3 activités : 11 € • Et ainsi de suite...
Atelier pédagogique (au choix) dans l'établissement (1h/1h30)	5 €	
Visite virtuelle commentée de l'exposition permanente dans l'établissement scolaire (1h30)	5 €	
Projection d'un témoignage travaillé avec un médiateur dans l'établissement scolaire (1h30)	5 €	
Exposition itinérante (limite d'une semaine)	Gratuite	

REÇU EN PREFECTURE

Approuvés par le Conseil d'administr

le 29/07/2025

Application agréée E-égalité.com

99_DE-087-288708514-20250710-TARIFS_BILL

TARIFS 2025/2026

INDIVIDUELS VISITES GUIDEES DU VILLAGE

▪ ADULTE	7€
▪ FAMILLE = 2 adultes + 2 enfants ou plus	22€
▪ Etudiants - Jeunes de 10 à 18 ans ▪ Anciens combattants et victimes de guerre - Pupilles de la Nation ▪ Accompagnant ANFMOG ▪ Personnel Conseil départemental Haute-Vienne ▪ Carte culture MGEN	TARIFS REDUITS (sur présentation d'un justificatif) 5 €
▪ Moins de 10 ans ▪ Personne handicapée avec carte d'invalidité ou mobilité inclusion ▪ Accomp.de personne handicapée avec carte d'invalidité ou mobilité inclusion ▪ Demandeurs d'emplois ▪ Chauffeurs de bus accompagnant un groupe ▪ Journalistes ▪ Membres ANFMOG - Membres ICOM - Ministère de la CULTURE ▪ Invités ▪ Coupon Département HV (1 entrée payante = 1 entrée gratuite)	Gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Approuvés par le Conseil d'administration



99_DE-087-288708514-20250710-TARIFS_BILL